ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Instruments de musique

Question écrite n° 38192

Texte de la question

M Jacques Peyrat attire l'attention de M le ministre de la culture et de la communication sur l'avenir du basson francais ainsi que des musiciens professionnels ou amateurs qui le jouent. En effet, il semble, a la lumiere d'exemples recents, que le basson francais de facture et de tradition francaises, qui est une des deux sortes de bassons joues dans le monde, est menace. Ces exemples visent des concours de recrutement dans les operas de Nice et de Lyon reserves aux instrumentistes jouant le systeme allemand (basson « Heckel » ou « Fagott »), tandis que l'administration du futur Opera de la Bastille aurait annonce son intention de n'utiliser que des bassons allemands. Si cet etat de fait, en contradiction avec notre systeme pedagogique qui s'est developpe a partir du basson francais, devait se poursuivre, il est a craindre que les instruments appartenant aux conservatoires comme aux particuliers devraient tous etre remplaces par des instruments d'importation, mettant en danger un pan important de la lutherie francaise. Dans ces conditions, il souhaiterait etre rassure et connaitre les mesures qui pourraient etre prises pour garantir la perennite de cet element du patrimoine national.

Données clés

Auteur : M. Peyrat Jacques
Circonscription : - FN
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 38192
Rubrique : Musique
Ministère interrogé : culture et communication
Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 mars 1988, page 1228